



# CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 27 février 2025 - 18h30

### Délibération

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt sept février, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Alibert, Maire.

Présents			
<b>ALBOUI Alain</b>	<b>CAVAILLES Alexa</b>	<b>DELORME Michelle</b>	<b>MOREAU Janick</b>
<b>ALIBERT Jean-Luc</b>	<b>CERESOLI Alain</b>	<b>FERRANT Jean-Marie</b>	<b>RIVES Jean-Marc</b>
<b>BESOMBES Claude</b>	<b>CASTAN Gautier</b>	<b>GAYRAUD Cristelle</b>	<b>SANZ Julien</b>

Pouvoirs			
<i>Absent</i>	<i>Donne pouvoir à</i>	<i>Absent</i>	<i>Donne pouvoir à</i>
<b>DELPAS Corinne</b>	<b>DELORME Michelle</b>	<b>RIVEMALE Marine</b>	<b>GAYRAUD Cristelle</b>
<b>VETTORETTO Serge</b>	<b>BESOMBES Claude</b>		

Date de convocation : 26 février 2025  
Secrétaire de séance : M. Jean-Marc RIVES

### Délibération 2025 14 - Arrêt des travaux de l'autoroute A69 et ses conséquences

**Vu** la décision du Tribunal Administratif du jeudi 27 février 2025 suspendant les travaux de l'autoroute A69 ;

**Considérant** les conséquences catastrophiques qu'une telle décision engendre, notamment :

- Sur notre environnement : l'arrêt du chantier entraîne sine die l'abandon des mesures compensatoires prévues pour limiter l'impact écologique de l'infrastructure
- Le mépris des décisions démocratiquement prises par les élus représentant leurs concitoyens, qui, à une écrasante majorité et toutes tendances politiques confondues, ont validé à plusieurs reprises un Projet de Territoire structurant intégrant l'A69
- L'abandon d'un projet structurant pour le territoire, essentiel à la mobilité et au développement économique, à la lutte contre la désertification médicale, à la protection du cadre de vie des populations
- Le maintien d'infrastructures obsolètes dont l'axe routier majeur (RN126) est l'un des plus dangereux et accidentogène d'Occitanie
- L'impact négatif sur les investissements et l'emploi local conditionnés par l'aménagement de cet axe structurant ;

**Considérant** par ailleurs que l'arrêt des travaux expose la population et les usagers de la route à des risques accrus de sécurité du fait d'un chantier laissé en suspens alors qu'il est réalisé à + de 70% ;

**Considérant** qu'une partie du chemin de l'Estep, fermé à la circulation depuis plusieurs mois car faisant partie intégrante du chantier, devait être rétablie dans les semaines à venir et que son obstruction prolongée entraîne des risques majeurs en matière de sécurité et d'accessibilité ;

**Considérant** que le chemin de la Bonnetié, dont une partie est impactée par le chantier de l'A69, et dont l'absence de poursuite du chantier fait encourir des risques majeurs en matière de sécurité et d'accessibilité des riverains ;

**Considérant** qu'une partie de la voie verte, fermée à la circulation depuis plusieurs mois car faisant partie intégrante du chantier, devait être rétablie dans les semaines à venir et que son obstruction prolongée entraîne des risques majeurs en matière de sécurité et d'accessibilité ;

Le Conseil Municipal de Soual, après en avoir délibéré, **a décidé à l'unanimité** :

- **De demander la reprise des travaux du chantier de l'A69 dans les meilleurs délais**, en mobilisant toutes les procédures juridiques disponibles afin de lever la suspension prononcée ;
  
- **D'alerter les autorités compétentes sur les conséquences néfastes de cet arrêt** pour le territoire, tant sur le plan environnemental qu'économique et en matière de sécurité ;
  
- **De demander instamment, dans le cadre des travaux de mise en sécurité du chantier, le rétablissement immédiat de la voie verte, du chemin de la Bonnetié et du chemin de l'Estap**, afin de garantir la sécurité des usagers et des riverains.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn, Monsieur le Préfet de Région, Madame la Présidente de la Région Occitanie, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn, Monsieur le Président de la CCSA ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires du territoire afin de solliciter leur appui dans ce dossier prioritaire.

Le Maire,  
Jean-Luc ALIBERT

Le secrétaire,  
Jean-Marc RIVES